

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Monsieur André Paquet, conseiller siège # 2
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège # 3
Madame Chantal Gendron, conseillère siège # 4
Madame Martine Côté, conseillère siège # 5 (arrivée à 19 h 36)
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège # 6

Est absent : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège # 1

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. Le directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anick Lavoie, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jean-Marc Dumont procède à l'ouverture de la séance à 19 h 34. Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (article 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 190-19

Il est proposé par Monsieur André Paquet et résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Administration générale

Adoption des prévisions budgétaires 2020
Résolution 191-19

Attendu qu'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Attendu que le budget 2020 doit être préparé et adopté avant le 31 décembre 2019 et devra être expédié au Ministère des Affaires municipales dans un délai de 60 jours après l'adoption.

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, que le conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Damase adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2020 :

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année 2020 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

DÉPENSES	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Administration générale	179 503 \$	178 897 \$
Sécurité publique	67 208 \$	55-505 \$
Transports	323 295 \$	329 411 \$
Hygiène du milieu	113 369 \$	113 190 \$

Santé et bien-être	5 800 \$	5 866 \$
Urbanisme et développement	30 353 \$	32 057 \$
Loisirs et culture	83 438 \$	87 015 \$
Service de la dette	169 450 \$	177 200 \$
Activités d'investissement	130 773 \$	99 650 \$
Affectation au fonds de roulement	0 \$	0 \$
TOTAL	1 103 189 \$	1 078 791 \$

Pour payer les dépenses ci-haut mentionnées, le conseil prévoit les recettes suivantes :

REVENUS	2020	2019
Taxes foncières	334 254 \$	331 861 \$
Autres compensations	100 832 \$	97 451 \$
Paiement tenant lieu de taxes	57 360 \$	50 448 \$
Autres services rendus	99 750 \$	100 175 \$
Transferts	316 151 \$	301 786 \$
Droits, amendes et intérêts	15 200 \$	14 400 \$
Redevances éoliennes	179 642 \$	182 670 \$
TOTAL	1 103 189 \$	1 078 791 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Adoption du Plan triennal des immobilisations 2020-2021-2022
Résolution 192-19

Attendu que le conseil doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 conformément à l'article 953,1 du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, et résolu, d'adopter le plan triennal des immobilisations 2020-2021-2022 de la municipalité de la paroisse de Saint-Damase, se détaillant comme suit :

PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS				
2020-2021-2022				
INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	FINANCEMENT
Rechargement de gravier et réfection de ponceaux	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	Budget d'opération
Achat d'une débroussailleuse	23 000,00 \$			Budget d'investissement
Projet d'embellissement de la cour d'école	30 000,00 \$			Budget d'investissement
Entretien Centre communautaire	20 000,00 \$			Budget d'investissement
Achat et installation d'une borne de recharge électrique	10 000,00 \$			Budget d'investissement
Achat et installation d'un panneau numérique	45 000,00 \$			Budget d'investissement
Aménagement d'un sentier cyclable	4 007,00 \$			Budget d'investissement
Réfection de la route du Lac-Malcom	À confirmer			Subvention PIIRL et emprunt
Pavage de l'entrée du Rang 6 Ouest	À confirmer			Subvention AIRRL et emprunt

Réfection de la rue de l'Église et Rang 7 Est	À confirmer			Subvention AIRRL et emprunt
Réfection du rang 8 Ouest	À confirmer			Subvention AIRRL et emprunt
Reconstruction de l'abris à sel (garage muni.)	125 000,00 \$			Surplus accumulés
TOTAL	152 007,00 \$	20 000 \$	20 000 \$	

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Avis de motion règlement numéro 304-2020 établissant la tarification 2020
Résolution 193-19

Monsieur Bruno Robichaud donne avis de motion que le projet de règlement numéro 304-2020 modifiant la tarification 2020 sera présenté à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Levée de la réunion
Résolution 194-19

Il est proposé par Madame Chantal Gendron de clore la séance à 20 h 16.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Jean-Marc Dumont, maire

Anick Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire